



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13 / 12 / 2023

Dossier complet le : 26 / 01 / 2024

N° d'enregistrement : F09323P0364

1 Intitulé du projet

Elargissement de la Traverse de la Courtaude à Six-Fours-les-Plages (83140)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Raison sociale

Métropole

N° SIRET

2 4 8 3 0 0 5 4 3 0 0 5 4 3

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GIRAN

Prénom(s)

Jean-Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier (...) des EPCI non mentionnées à la colonne précédente.	Elargissement de la Traverse de la Courtaude permettant la réalisation d'un cheminement piétonnier et de stationnements sur rue. Circulation en sens unique d'Est en Ouest.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'élargissement de la Traverse de la Courtaude, voie à sens unique d'une longueur totale de 470 m.

Les principaux aménagements envisagés sont :

- Le décalage de l'axe de la voie grâce à son élargissement sur les côtés,
- La création de zones de stationnement,
- La création d'un cheminement piéton.

Le projet prévoit la démolition des murs de propriété et/ou murets et clôtures sur les bas-côté où seront réalisés les élargissements. Ces murs seront ensuite rétablis à l'identique.

4.2 Objectifs du projet

La traverse de la Courtaude est une rue à sens unique, étroite et assez passante, permettant de relier le chemin de la Courtaude (et l'avenue Laënnec) à l'avenue du Brus. Elle dessert les habitants de la rue et également plusieurs lotissements. Quelques stationnements sur bas-côté sont possibles mais il n'y a pas de délimitation précise de ces stationnements ni de circulation piétonne adaptée.

Ainsi, des stationnements anarchiques sont récurrents et les déplacements modes doux ne sont pas sécurisés pour rejoindre les arrêts de bus présents sur l'avenue du Brus et l'avenue Laënnec.

Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité des riverains de la traverse de la Courtaude.

Le projet permettra :

- De sécuriser la circulation des usagers (piétons, véhicules),
- D'améliorer la sécurité du stationnement sur rue des riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 9 mois. Ils seront séquencés dans le temps afin de limiter les impacts sur l'environnement, les riverains et la circulation routière. Les principales phases d'intervention sont les suivantes :

1. Travaux de préparation et dégagement des emprises,
2. Terrassement généraux,
3. Aménagement de la plateforme,
4. Réseaux et aménagements de voirie,
5. Rétablissement des murs de clôtures des propriétés riveraines,
6. Traitements de surfaces, signalisation et espaces verts.

Les travaux seront conduits selon des principes d'aménagement durable. Une charte chantier à faibles nuisances sera signée avec les entreprises et respectera a minima les 9 engagements suivants :

1. Assurer la bonne organisation du chantier / 2. Limiter les risques sur la santé du personnel / 3. Limiter les pollutions du milieu environnant / 4. Informer les riverains / 5. Informer le personnel du chantier / 6. Limiter les nuisances causées aux riverains / 7. Assurer la bonne gestion, la collecte et la valorisation des déchets / 8. Préserver le patrimoine culturel et naturel / 9. Maintenir la circulation pendant les travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, seules des missions d'entretien des chaussées seront réalisées.

Le projet permettra d'offrir une meilleure offre en stationnement et permettra de sécuriser la zone.

Le projet permettra de sécuriser la circulation et d'améliorer les déplacements piétons sur la zone du projet compte tenu de la création d'un cheminement piéton adapté.

Le trafic routier ne sera pas modifié et la voie restera à sens unique.

La limitation de vitesse sera vraisemblablement fixée à 30 km/h.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Longueur de la voie - Largeur totale de la voie : actuelle / future - Places de stationnement sur rue : actuelle / future - Longueur / largeur du futur cheminement piéton	470 m 5 à 8 m / élargissement à 8 m environ 15 places non définies / environ 28 places 470 m / entre 1,55 m et 1,95 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES, dont la dernière procédure a été approuvée le 27/03/2018.
Zonage UF. Un emplacement réservé (ER n°90) pour l'élargissement de la traverse.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF terrestre de type I la plus proche, "Littoral du Cap Sicié" (930020301), est située à environ 3km au Sud du projet. Les ZNIEFF terrestre de type II les plus proches sont: - la ZNIEFF de la Pointe nègre (930020246) située à 1 km à l'Ouest de la zone du projet, - la ZNIEFF Cap Sicié (930012490) située à 1 km au Sud-Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche, FR3800842 Anciennce carrière d'Evenos, se situe à environ 7 km au Nord de la zone de projet. La zone du projet est en dehors des espaces proches du littoral.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite "loi Littoral" du 3 janvier 1986 s'applique à l'ensemble du territoire communal de Six-Fours. Pour autant, la zone de projet est située à environ 1 km de la côte.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR le plus proche est le PNR de la Sainte-Baume situé à 7,8 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Six-Fours est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des routes départementales du Var, approuvé le 4 mars 2019. Pour autant, la zone de projet n'est pas visée par les zones de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est hors zone de protection du monument historique et ses abords, "Villa Cécile", immeuble inscrit (MH IX8BWF) et référencé au PLU de la commune.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à 680 m. Il s'agit de la zone humide La Coudoulière, référencée zone humide artificielle (83CGLVAR0080), se situant dans le sous-bassin versant LP_16_02.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Six-Fours-sur-Mer fait l'objet d'un Plan de prévention des risques inondation (PPRI lié à la présence de La Reppe, approuvé le 25 mars 2010), mais la zone d'étude est en dehors de tout périmètre ou zone à risque.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI en vigueur sur la commune a été approuvé le 25 mars 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Basol ou Basias n'est recensé sur la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas incluse dans une zone de répartition de eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le captage du puits de Pépiole dans le périmètre de protection est situé à environ 4 km au Nord-Est de la zone de projet, mais le site est hors de tout périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, "La plage de Marégau à Saint-Mandrier-sur-Mer", se situe à 6,8 km à l'Est de la zone de projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proche, dans un rayon de 5 km, sont : - ZSC "Cap Sicié - Six Fours" (FR9301610), situé à 1 km au Sud-Est de la zone de projet, - ZSC "Lagune du Brusca" (FR9302001), situé à 1,4 km du projet, - ZSC "Embiez-Cap Sicié (FR9301997), site 100% marin, situé 2,5 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche, "Le Cap Sicié et ses abords", se situe à 1 km à l'est de la zone de projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de drainage, ni de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucun excédent de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux notamment pour les revêtements du cheminement piéton et des places de stationnement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la topographie de la voirie, des travaux de terrassement ne sont pas jugés nécessaires. Les déblais et les matériaux issus des démolitions seront réutilisés au maximum.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est située en zone urbanisée, présentant peu d'intérêt floristique. Les espaces verts et les plantations présentes sont d'origine anthropique. Cependant, des espèces d'oiseaux communes, mais néanmoins protégées, sont susceptibles de fréquenter la zone : ainsi, le chantier sera réalisé hors période de reproduction.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 1 km de la zone de projet. La zone d'étude ne présente aucune continuité écologique et aucun habitat d'espèces en lien avec les sites Natura 2000 les plus proches. Le projet n'est donc pas susceptible de détruire des habitats ou des espèces caractéristiques de ces sites, ni de perturber de telles espèces, y compris dans leurs fonctions vitales.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ICPE, en fin d'exploitation, est recensée dans un rayon de 1 km autour de la zone de projet : "Démolition Automobiles des Negadoux", installation non seveso (source : Géorisques). Pas d'installations rejetant des effluents à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que la commune de Six-Fours-sur-Mer fasse l'objet d'un Plan de prévention des risques inondation (PPRi lié à la présence de la Reppe, approuvé le 25 mars 2010), la zone de projet est hors zonage à risque inondation. La zone du projet est concerné par un aléa faible aux feux de forêt, et un aléa moyen au retrait-gonflement des argiles. Zone de sismicité niveau 2, risque faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à entraîner une modification du trafic. Toutefois, les conditions de circulation entre les différents usagers seront sécurisées et fluidifiées, de même que l'accès aux dessertes locales et riveraines.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit actuel sur la zone, dû aux engins de chantier et à leur déplacement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, la mise en place du revêtement des chaussées est susceptible d'engendrer des odeurs. Ces émissions seront faibles et limitées dans le temps.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, aucune nuisance olfactive supplémentaire ne sera occasionnée.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux peuvent être source de vibrations. Néanmoins, elles seront temporaires et limitées à la période de travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront uniquement réalisés en horaires de jour.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les éclairages public déjà existants, il n'est pas prévu de nouveaux éclairages.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un système d'assainissement pluvial sera mis en oeuvre en phase travaux comme en phase exploitation afin de collecter les eaux de ruissellement. Le revêtement du cheminement piéton sera adapté pour limiter notamment l'effet de chaleur en zone urbaine.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase de travaux qui nécessitera une gestion appropriée des déchets de chantier (les déchets seront collectés, triés et évacués vers les centres de tri adaptés), le projet n'engendre pas la production de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les murets et clôtures de propriétés privées adjacentes, impactées par l'élargissement de la voie, seront reconstitués à l'identique. Les arbustes, jardinières, et arbres situés sur la zone de projet seront conservés tant qu'ils ne nuisent pas à la sécurité des usagers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur l'emplacement de la voirie existante, sur le bas-côté, ainsi que sur des portions de parcelles d'habitation en zone urbaine, mais dont l'habitation ne sera pas impactée, et qui permettront de créer un cheminement piéton et de sécuriser la circulation et le stationnement compte tenu de la création de zones de stationnement définies.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il semble qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire.

En phase chantier, les nuisances seront limitées dans le temps et le respect d'une charte chantier à faibles nuisances permettra de les réduire au maximum.

Le projet bénéficiera d'un traitement paysager adapté à l'environnement du secteur en zone résidentielle, avec une gestion des eaux pluviales adaptée permettant de ne pas aggraver le ruissellement sur rue et une insertion paysagère adaptée.

De plus, il aura un impact très fortement positif vis-à-vis de l'accessibilité et de la sécurité des déplacements des riverains.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GIRAN

Prénom Jean-Pierre

Qualité du signataire Président de la Métropole Toulon
Provence Méditerranée

À Toulon

Fait le 13/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)